



Hôtel de Ville

3, Grande rue de la Trinité
44190 Clisson
Tél. 02 40 80 17 80
contact@mairie-clisson.fr
www.mairie-clisson.fr

Objet : **CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCATION**

Clisson, le 02 avril 2021

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra, le

Samedi 10 avril 2021 à 9 h 00

au Cercle Olivier-de-Clisson.

ORDRE DU JOUR

- Étude et vote du procès-verbal du 17 décembre 2020.
- Étude et vote du procès-verbal du 18 février 2021.

ADMINISTRATION GENERALE

1. **FINANCES**
Décisions budgétaires
 - *Adoption des comptes de gestion 2020 présentés par le comptable public*
2. **FINANCES**
Décisions budgétaires
 - *Etude et arrêt du compte administratif 2020 présenté par Monsieur le Maire*
3. **FINANCES**
Décisions budgétaires
 - *Affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021*
4. **FINANCES**
Emprunts, subventions, dotations
 - *Fixation de la liste et des montants des subventions aux associations pour 2021*
5. **FINANCES**
Tarifs, régies, et participations
 - *Fixation des montants des cotisations accordées aux organismes extérieurs pour 2021*
6. **FINANCES**
Fiscalité
 - *Fixation des taux d'imposition directe locale 2021*
7. **FINANCES**
Décisions budgétaires
 - *Bilan suite à l'autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021*

8. **FINANCES**
Décisions budgétaires
 - *Etude et vote du budget primitif de l'exercice 2021*
9. **FINANCES**
Emprunts, subventions, dotations
 - *Maison de la solidarité : Autorisation donnée au Maire de solliciter toutes aides financières*
10. **FINANCES**
Emprunts, subventions, dotations
 - *Plan vélo communal : Autorisation donnée au Maire de solliciter toutes aides financières*
11. **FINANCES**
Emprunts, subventions, dotations
 - *Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020*
12. **GENERAL**
Intercommunalités
 - *Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'adhésion au programme 'Petites villes de demain'*
13. **GENERAL**
Intercommunalités
 - *Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'agglomération de 'Clisson Sèvre et Maine Agglo'*
14. **RESSOURCES HUMAINES**
Emplois saisonniers et occasionnels
 - *Création d'un emploi non permanent de manager de commerce de centre-ville*
15. **RESSOURCES HUMAINES**
Emplois saisonniers et occasionnels
 - *Modification de la liste des emplois temporaires à pourvoir pour l'année 2021*

ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

16. **SCOLAIRE**
Contrats, conventions
 - *Autorisation donnée au Maire de signer la convention à intervenir avec l'association Place au vélo relative à la mise en place d'un projet de vélobus/pédibus*
17. **SCOLAIRE**
Contrats, conventions
 - *Autorisation donnée au Maire de signer la convention intercommunale portant sur le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés (R.A.S.E.D.)*

ANIMATION, CULTURE ET SPORTS

18. **CULTURE**
Affaires diverses
 - *Approbation de la convention pour l'édition d'un focus présentant le site du Hellfest*



Hôtel de Ville

3, Grande rue de la Trinité
44190 Clisson
Tél. 02 40 80 17 80
contact@mairie-clisson.fr
www.mairie-clisson.fr

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

19. AFFAIRES FONCIERES

Classement, déclassement et désaffectation

- › Désaffectation et déclassement d'un délaissé de voirie, attenant à la propriété cadastrée section ZN24 et ZN25 sise route de Nantes

20. AFFAIRES FONCIERES

Acquisitions, cessions, échanges

- › Cession d'un délaissé de voirie de 1 060 m² le long de la route de Nantes

21. AFFAIRES FONCIERES

Acquisitions, cessions, échanges

- › Approbation de la liste des opérations délibérées au cours de l'année 2020

22. AFFAIRES FONCIERES

Servitudes et occupations du domaine public

- › Création d'une servitude non aedificandi, Chemin des Rivières



Xavier Bonnet
Maire

N.B. - Pour valoir 'Note de synthèse', l'ensemble des projets des délibérations est transmis, par voie électronique, à l'adresse personnelle de chacun des Conseillers municipaux.

→ Il est rappelé que les dossiers sont à la disposition des Conseillers municipaux qui le souhaitent et sont consultables au Service 'Secrétariat général' de la Mairie.

DISPOSITIONS SPECIALES LIEES A LA CRISE SANITAIRE :

Publicité des débats : Modalités quant à la présence du public (art. 6-II de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)

La lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 est un motif suffisant pour restreindre l'accès du public à la réunion de l'organe délibérant.

Le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales dispose sur ce fondement de deux possibilités pour restreindre l'accès du public, le cas échéant, en mentionnant le choix retenu dans la convocation :

- fixer un nombre maximal de personnes autorisées à y assister ;
- interdire l'accès du public.

Considérant la situation sanitaire, l'accès au public est interdit hormis pour des raisons professionnelles.

Possibilité de disposer de deux pouvoirs (procurations) au lieu d'un, et abaissement du quorum, pour que la réunion puisse valablement se tenir, au tiers des seuls membres présents (au lieu de la moitié). Cf. Article 6-IV.

